

Problématique

Assurer la libre circulation des poissons migrateurs leur permet d'utiliser l'ensemble des habitats potentiels sur le cours d'eau, notamment les zones de frayères. Conformément à l'article L 432.6 du Code de l'Environnement, tout ouvrage sur le périmètre d'études doit comporter des dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs. L'exploitant est tenu d'assurer le fonctionnement et l'entretien de ces dispositifs. Il est proposé d'embaucher sur le site Natura 2000 Bassin de l'Airou un technicien de rivière à temps partiel qui, entre autres missions, assurera le suivi des ouvrages, en cas d'impossibilité de la part du propriétaire.

Facteurs d'influence concernés

- Les conditions d'accès aux habitats (ouvrages)
- L'alternance de faciès

Secteurs concernés

- Les ouvrages dans le lit de la rivière, identifiés comme problématiques lors de l'état des lieux

État de conservation des habitats

- Les conditions d'accès aux habitats

11 ouvrages sont recensés sur le périmètre. Il n'y a pas d'entraves à la dévalaison du poisson ; des ouvrages rendent la montaison assez difficile sur le tronçon 4 (Moulin du pont neuf à Beauchamps) et le tronçon 1 (passage busé à Bourguenolles). Restaurer les passages assez difficiles entre le Pont Neuf et le Pont de la Forêt faciliterait le transit du saumon et le développement des frayères sur les tronçons 1 à 3, qui représentent plus de 50 % des capacités d'accueil en saumon juvéniles du périmètre d'études.

Le tableau présenté dans les fiches-mesures reprend le diagnostic des ouvrages posant un problème et les solutions envisagées au cas par cas.

Concernant les poissons migrateurs, la Directive Habitats Faune Flore sauvages fait obligation de s'assurer que les poissons auront toujours la possibilité d'accéder au site. Sur la Seine, le Conseil Supérieur de la Pêche et la FDPPMA de la Manche ont identifié deux ouvrages au minimum à aménager. Il s'agit de micro-turbines qui peuvent affecter la dévalaison des smolts.

- L'alternance de faciès

Les ouvrages peuvent avoir un impact sur la diversité physique du lit de la rivière et donc sur les faciès. Ce problème est relativement limité sur l'Airou car une majorité des ouvrages sont ruinés et les retenues d'eau en amont des ouvrages en bon état sont peu étendues.

Objectifs

- **Aménager les ouvrages hydrauliques (Opération 2.1)**
afin de permettre la libre circulation des poissons migrateurs.
- **Surveiller l'état des ouvrages et les entretenir régulièrement (Opération 2.1)**
sans un entretien régulier, les ouvrages peuvent se détériorer et nécessiter à nouveau des restaurations. Surveiller l'état des ouvrages permet de devancer les problèmes et de les éviter.
- **Favoriser l'aménagement des ouvrages hydrauliques en aval du site (Opération 2.2)**
afin d'améliorer les conditions de dévalaison des smolts

Mesures proposées :

Opération n° 2-1	Aménager les ouvrages hydrauliques pour la libre circulation du saumon atlantique	Priorité
<i>Mesure 211</i>	<i>Aménager les ouvrages hydrauliques repérés lors du diagnostic</i>	de △
<i>Mesure 212</i>	<i>Araser ou mettre au cours les ouvrages hydrauliques repérés lors du diagnostic</i>	à △ △ △ selon les ouvrages voir tableau en annexes
<i>Mesure 213</i>	<i>Surveiller l'état des ouvrages et les entretenir régulièrement</i>	△ △ △
Opération n° 2-2	Favoriser l'aménagement des ouvrages hydrauliques en aval du site	△ △
<i>Mesure 221</i>	<i>Favoriser l'aménagement des ouvrages hydrauliques en aval du site</i>	△ △